

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**RÈGLEMENT NO 2022-07**

**RÈGLEMENT NO 2022-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
NO 1325 CONCERNANT LA BONIFICATION RÈGLEMENTAIRE 2022**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 1325.

AVIS est donné par les présentes :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du conseil du 15 février 2022, a adopté le premier projet de Règlement n° 2022-07 modifiant le Règlement de lotissement no 1325 concernant la bonification réglementaire 2022.

QUE l'objet de ce projet de règlement est de limiter le développement en zone de réserve.

Ledit conseil tiendra une assemblée publique de consultation lors d'une séance extraordinaire tenue à cette fin le 15 mars 2022, à compter de 18 h 45, dans la salle du conseil située au 5527 rue Frontenac, Lac-Mégantic, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise toutes les zones du territoire.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse et l'urbaniste expliqueront le projet de Règlement n° 2022-07 ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement, la description des zones concernées et des zones contiguës, de même que leur illustration, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière